DEL/2023/DG/145
POLICE MUNICIPALE MUTUALISEE
RENOUVELLEMENT DE CONVENTION

La mutualisation de la police municipale permet à chaque ville participante de bénéficier d'une présence accrue des forces de police, d'obtenir l'encadrement des manifestations prévues, ainsi que les interventions d'urgence selon les nécessités du terrain.

C'est ainsi qu'au 1er janvier 2021 a été renouvelée la convention de mutualisation des forces de police sur les 5 communes membres, avec une augmentation des effectifs et du temps de présence, portant ceux-ci à 18 agents pour une présence 7/7 jours.

Les communes membres de la mutualisation souhaitent intensifier l'installation de caméras de vidéoprotection, outils permettant de lutter contre la délinquance et les incivilités dont nos territoires sont touchés. Le visionnage des images peut permettre en effet d'identifier les contrevenants ou leur immatriculation. La présence d'un Centre de Visionnage est indispensable au visionnage des images captées par ces caméras.

La multiplication des caméras sur la commune de Hem et les communes membres nécessite l'agrandissement du Centre de Visionnage du poste de police de Hem et l'installation de Centres de Visionnage dans chaque commune dans lesquelles des caméras sont ou seront installées.

La convention de mutualisation peut donc être renouvelée en présentant la mise à disposition du Centre de Visionnage implanté à Hem et les modalités financières l'accompagnant.

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Economie et Administration Générale,

A l'unanimité sauf 2 abstentions de Mathilde LOUCHART et Jacques DUPONT, le Conseil Municipal approuve la mise en commun du Centre de Visionnage et le renouvellement de la convention de mutualisation de la police municipale.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,